

23\_082\_DTEAU\_SU

## ARRÊTÉ PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de COIGNIERES (Yvelines),  
11<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.213-28,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le cadastre,

Vu le Permis d'Aménager PA n° 078 168 19 E0001 délivré le 16/04/2019 autorisant la SCCV DES OSIERS représentée par Monsieur Nicolas BOURRASSET à créer un lotissement de 7 lots à bâtir,

Vu les Permis d'Aménager modificatifs PA n° 078 168 19 E0001 M1, M2, M3, délivrés respectivement les 04/10/2019, 19/10/2020 et 26/02/2021,

Vu le transfert de Permis d'Aménager PA n° 078 168 19 E0001 T4 délivré le 13/08/2021 dont le bénéficiaire est la SCCV RDO représentée par Monsieur Nicolas BOURRASSET,

Vu la demande de création d'un numéro de voirie présentée le 15/05/2023 par la SCCV RDO représentée par Monsieur Nicolas BOURRASSET, pour le nouveau lotissement dénommé « Parc des Osiers »,

Vu le plan masse et le plan cadastral du lotissement annexés à la demande, portant sur les parcelles cadastrales AH n° 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142 et 143,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie au lotissement dénommé « Parc des Osiers »,

Considérant que la numérotation de voirie est assurée par la Commune,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le lotissement « Parc des Osiers » désigné sur le plan masse ainsi que sur le plan cadastral portera le numéro de voirie et l'adressage suivant :

#### **46 Rue des Osiers**

**ARTICLE 2 :** Les dispositions fixées par l'article 1 sont reportées sur les plans qui demeureront annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le lotisseur se chargera du repérage interne des différents bâtiments du lotissement, sans qu'il n'y ait d'impact sur la numérotation de la rue des Osiers

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et affiché.

Une ampliation sera transmise à :

- **Cadastre**  
Centre des Impôts – Saint Quentin Ouest – 2 Avenue du Centre – BP 10 070  
78042 Guyancourt
- **Direction Générale des Finances publiques de Rambouillet**  
bureau des géomètres du Cadastre 2 rue Pasteur 78514 RAMBOUILLET
- **COA la Poste**  
Mme Muriel HERMEL 1 rue François Vidal CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex
- **La Poste - Plateforme de distribution du courrier de Montigny le Bretonneux**  
M. GAUDRY Olivier 3, avenue des Ormeaux B.P. 224 78051 Saint-Quentin-en-Yvelines Cédex
- **Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**  
Direction des Systèmes d'Information  
1, rue Eugène-Hénaff – BP 10 118 78192 Trappes cedex

Fait à Coignières, le 22 mai 2023

**Pour le Maire,  
M. Cyril LONGUEPEE,**

Maire-adjoint  
En charge de la Transition écologique,  
de l'Urbanisme et des Travaux.

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.